

premier degré option Pelote basque

RNCP2505 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré de pelote basque exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques de la pelote basque dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout public dans les pratiques de loisirs :

Il oriente le futur pratiquant et facilite son accès à la pratique dans les différentes spécialités de la pelote basque.

Il encadre des joueurs lors de tournois, compétitions de ligues et compétitions fédérales.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il accueille, initie et perfectionne tous les publics, individuellement ou collectivement, à la pratique d'une ou plusieurs spécialités de la pelote basque : main nue, pala, chistera, xare, frontennis, etc.

Il organise, anime et conduit des projets d'animation et d'entraînement en intégrant des cycles d'apprentissage et de perfectionnement adaptés au niveau, aux caractéristiques et besoins du public.

Il entraîne des joueurs de niveau de compétitions de ligue à nationale.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de la structure en relation avec ses dirigeants.

Il participe à l'encadrement et à la coordination de l'équipe pédagogique de la structure.

Il participe à la formation des cadres techniques fédéraux.

Il développe la pratique de la pelote basque et organise des manifestations de promotion au sein de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Analyser les capacités et potentiels de progression individuels et collectifs.

Animer un groupe de pratiquants en proposant des situations pédagogiques - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités.

Accompagner les pratiquants en compétition.

Créer, comprendre et gérer la dynamique du groupe.

2

Maîtriser les principes techniques, tactiques, physiques et psychologiques spécifiques à la pratique de la pelote

basque, les spécificités du matériel (pelotes et instruments), ainsi que les méthodes d'apprentissage, d'amélioration de la performance et d'entraînement dans une ou plusieurs spécialités.

Concevoir, conduire et évaluer, dans le respect du projet d'animation global de la structure, des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement adaptées aux pratiquants.

Intégrer dans son intervention les normes et la réglementation spécifique à la spécialité de pratique de la pelote basque ainsi que les mesures de sécurité associées, notamment en fonction des différentes aires de jeu : frontons place libre, murs à gauche, trinquet.

Transmettre et démontrer de façon claire les fondamentaux de la discipline : coups techniques, déplacements, tactiques de jeu.

Développer les facteurs contribuant à la performance en mettant en œuvre des programmes, collectifs ou individuels, de préparation physique et psychologique du joueur, d'entraînement et de compétition.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques, tactiques et stratégiques.

Mettre en œuvre et organiser les premiers secours.

- 3
- Maîtriser des notions sur l'histoire, l'évolution et l'environnement socio-économique de la pratique de la pelote basque.
- Elaborer un projet pédagogique et un projet de développement.
- Assurer le recrutement et le suivi pédagogique d'un ou plusieurs initiateurs fédéraux de la structure.
- S'intégrer aux actions de développement initiées par les institutions fédérales.
- Organiser et coordonner, en accord avec le projet de club et au regard des orientations institutionnelles (ligue, comité, fédération...), des actions de promotion et de développement de la pratique de la pelote basque (stages, compétitions officielles ou amicales, évènements festifs, journées portes ouvertes).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de pelote basque
Animateur ou animateur sportif en pelote basque
Educateur territorial des APS (sur concours)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option pelote basque, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.onisep.fr>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.cidj.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2505/>